



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> Pôle de Buchy > Siège social
252, route de Rouen, 76570 BUCHY

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° U-2021-10

Ouverture et organisation d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Quincampoix

République Française

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-19, R. 153-8, L.153-31 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 modifié ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 20 mars 2017 validant la poursuite des procédures en cours ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2013 approuvant le PLU ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018 validant la création de la ZAC « Cœur de bourg » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-04-02-050 en date du 2 avril 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Quincampoix ;

Vu la délibération de principe du Conseil Municipal n°2021-026 en date du 14 avril 2021 arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU de Quincampoix ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-06-29-047 en date du 29 juin 2021 arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU de Quincampoix ;

Vu les différents avis des Personnes Publiques Associées recueillis sur le projet de révision allégée du PLU de Quincampoix ;

Vu l'avis délibéré n°2019-3399 en date du 23 janvier 2020 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Normandie ;

076-200070449-20211109-U-2021-10-Quinca-AR
Date de télétransmission : 15/11/2021
Date de réception préfecture : 15/11/2021

Vu la décision n°E21000047/76 en date du 27 juillet 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen désignant le Commissaire Enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRÊTE

Article 1 : Dates de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'approbation de **la révision allégée n°1 du P.L.U. de la commune de Quincampoix du lundi 13 décembre 2021 à 09h00 au vendredi 14 janvier 2022 à 18h00**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Article 2 : Sièges de l'enquête

La mairie de Quincampoix est désignée siège de l'enquête.

Article 3 : Objectifs de la révision allégée n°1

Le projet de révision allégée du P.L.U. de la commune de Quincampoix répond aux objectifs suivants :

- Corriger les erreurs matérielles pouvant générer des erreurs ou imprécisions à l'instruction du droit des sols ;
- Mettre à jour le règlement graphique suite à la levée des indices de cavités souterraines ;
- Apporter des modifications réglementaires favorisant l'optimisation foncière en zone urbaine UF et UD ;
- Apporter des précisions réglementaires permettant une meilleure compréhension des règles ;
- Intégrer dans le PLU les incidences réglementaires de mise en compatibilité avec la procédure de déclaration d'utilité publique Liaison A28-A13.

Article 4 : Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné Monsieur Jean-Jacques DELAPLACE, contrôleur divisionnaire des travaux publics, en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 5 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants (rubrique Annonces Légales) :

- Paris-Normandie ;
- Le Bulletin de l'arrondissement de Rouen

Une copie de ces avis sera annexée au dossier d'enquête.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie de Quincampoix, et autres lieux habituels d'affichage dans la commune, et à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – Pôle de Montville. Il sera également publié sur le site internet de la Communauté de Communes (www.intercauxvexin.fr) et sur celui de la Commune de Quincampoix.

Article 6 : Consultation du dossier et des registres

L'enquête publique se déroulera aux dates mentionnées à l'article 1.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier et un registre papier d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- **À la mairie de Quincampoix** – *Place de la Mairie 76 230 QUINCAMPOIX* – aux heures habituelles d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h45 à 12h30, et de 13h30 à 18h00 ;

Mercredi de 09h00 à 12h30, et de 13h30 à 18h00 ;

Samedi de 09h00 à 12h00.

En outre, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre numérique seront consultables en ligne sur le site de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : www.intercauxvexin.fr, rubrique « Enquêtes Publiques » ;

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès du secrétariat du Pôle de Martainville de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (*190 Route du Château 76 116 MARTAINVILLE-EPREVILLE ; 02 35 23 13 37*).

Dès le début de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version numérique auprès de la Communauté de Communes (*190 Route du Château, 76 116 MARTAINVILLE-EPREVILLE*) ;

Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Quincampoix ;

Les registres papier et numérique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : Observations du public

Le public pourra consigner ses observations et propositions, sur les deux registres (papier et numérique) ouverts à cet effet **dès le lundi 13 décembre 2021 à 09h00** ou les adresser **au plus tard le vendredi 14 janvier 2022 à 18h00** (heure de l'envoi courriel ou cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux) :

- Sur le registre papier d'enquête mis à disposition en mairie de Quincampoix ;
- Par correspondance à :
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie, Place de la Mairie, BP 3, 76 230 QUINCAMPOIX
- Par voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site de la Communauté de Communes : www.intercauxvexin.fr (rubrique « Enquêtes Publiques ») ;

Article 8 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur assurera 3 permanences à la mairie de Quincampoix (*Place de la Mairie 76 230 Quincampoix*) pour recevoir les observations et propositions, écrites ou orales du public :

- Le lundi 13 décembre 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- Le samedi 8 janvier 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- Le vendredi 14 janvier 2022 de 15h00 à 18h00.

Article 9 : Mesures sanitaires

La distanciation physique entre les personnes présentes sur le lieu d'enquête devra être appliquée. Les mesures barrières à respecter seront établies en fonction des contraintes réglementaires en vigueur au début de l'enquête.

Article 10 : Rapport d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

Ce dernier dressera, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra au Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Ce dernier disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin son rapport dans lequel figureront dans un document séparé, ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

L'original du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera mis à disposition du public à la Communauté de Communes – Pôle de Martainville (*190, route du Château, 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE*) et mis en ligne sur le site www.intercauxvexin.fr, rubrique "Actualité des documents d'urbanisme" et ce pendant un an. Une copie sera déposée à la Mairie de Quincampoix, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20211109-U-2021-10quinca-AR
Date de télétransmission : 15/11/2021
Date de réception préfecture : 15/11/2021

Article 11 : Approbation de la révision allégée n°1 du PLU

Après la procédure d'enquête publique, le projet de révision allégée n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Article 12 : Exécution et transmission de l'arrêté

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime ;
- Monsieur le Maire de Quincampoix ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif ;
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de Quincampoix, à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin - Pôle de Buchy (siège) et Pôle de Montville.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu notification le :

Fait à Buchy, le 09 novembre 2021

Le Président
Eric HERBET

Par délégation, le Vice-Président
en charge de l'urbanisme



Alain NAVE



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20211109-U-2021-10quinca-AR
Date de télétransmission : 15/11/2021
Date de réception préfecture : 15/11/2021